

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 janvier 2021

Le 26 janvier de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM BOSS, BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, LE MAREC, MEURIER, THERIAL,

MMES BABIJ, BOITARD, COURMONT-LEPAPE, QUITTELIER, PIERRESTIGER,

Absents excusés : Mme TONDU

M. MEURIER est élu secrétaire de séance.

Objet, Tarifs de location centre de loisirs,

Monsieur le maire expose de maintenir les tarifs de location soit :

- Une journée – 300 €
- Journée supplémentaire – 200 €
- Fourniture de la vaisselle – 40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à maintenir les tarifs de location du centre de loisirs, selon les tarifs ci-dessus.

Objet, tarif location du château,

Monsieur le maire propose de maintenir les tarifs de location soit :

Tarifs 2021 - location du château

	Prix haute saison	Prix basse saison
Période 2021	1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
Samedi de 8H00 au dimanche 8H00 ou du dimanche 8H00 au lundi matin 8H00	3 500,00 €	2 700,00 €
Lendemain de fête	500,00 €	500,00 €
Autres jours de la semaine	2 500,00 €	2 000,00 €
Habitant d'Hénonville (avec accord de la commune)	50 % du prix public	50 % du prix public

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le maire à maintenir les tarifs de location du château, (voir tableau ci-dessus).

Objet, prolongation de l'opération façade,

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 27 janvier 2015, puis par délibération du 7 novembre 2017 la municipalité décidait d'accorder aux propriétaires du village dont les travaux de rénovation des façades ont été acceptés par la Communauté de Communes des Sablons. Abondement de la subvention de la communauté de Communes des Sablons avec un plafond maximal de 3 000 €. Cette disposition était prévue pour les années 2015, 2016 et 2017, 2018, 2019, 2020, il faudrait donc prévoir à la prolonger d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prolonger d'une année la subvention façade.

Objet, travaux passage surélevé rue Bamberger – demande de subvention Département,

Monsieur le maire expose :

Pour des raisons de sécurité et pour ralentir les voitures devant les deux commerces situés rue Bamberger, il devient nécessaire d'installer un passage surélevé. Le montant de ces travaux s'élève à 11 857,65 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Département de l'Oise pour l'installation d'un passage surélevé rue Bamberger pour un montant de 11 857,65 € HT.

Objet, travaux passage surélevé rue Bamberger – demande de subvention auprès de la DETR,

Monsieur le maire expose :

Pour des raisons de sécurité et pour ralentir les voitures devant les deux commerces situés rue Bamberger, il devient nécessaire d'installer un passage surélevé. Le montant de ces travaux s'élève à 11 857,65 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DETR pour l'installation d'un passage surélevé rue Bamberger pour un montant de 11 857,65 € HT.

Objet, travaux enrobé dans la cour de l'école – demande de subvention auprès de la DETR,

Monsieur le maire expose :

Les enrobés de l'école date des années 1970 et deviennent dangereux pour les enfants, il convient de refaire les enrobés de la cour en partie basse de l'école Maurice SORET pour un montant de 41 140 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DETR pour la réfection des enrobés de la cour en partie basse de l'école Maurice SORET pour un montant de 41 140 € HT.

Objet, travaux enrobé dans la cour de l'école – demande de subvention auprès du Département,

Monsieur le maire expose :

Les enrobés de l'école date des années 1970 et deviennent dangereux pour les enfants, il convient de refaire les enrobés de la cour en partie basse de l'école Maurice SORET pour un montant de 41 140 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Département de l'Oise pour la réfection des enrobés de la cour en partie basse de l'école Maurice SORET pour un montant de 41 140 € HT.